

CENTRE HOSPITALIER ROBERT BISSON LISIEUX (14)

Programme Technique Détaillé

Réhabilitation et Extension de l'Institut de Formation des
Professionnels de Santé (IFPS)

Tome 1 : Programme fonctionnel

Octobre 2025



Maître d'ouvrage

**CENTRE HOSPITALIER
ROBERT BISSON**
4, rue Roger Aini
14100 LISIEUX



AMO

A2MO Chinon
58, rue Rabelais
37500 CHINON



TABLE DES MATIERES

1	CONTEXTE GENERAL ET OBJET DE L'OPERATION.....	3
1.1	Présentation de l'opération	3
1.2	Présentation du site d'implantation	4
1.2.1	Localisation	4
1.2.2	Site du projet	5
1.2.3	Organisation actuelle	6
2	LES ENJEUX ET CHOIX FONDAMENTAUX DU PROJET.....	7
2.1	Les enjeux fonctionnels.....	7
2.2	Les enjeux spacieux.....	8
2.3	Les exigences de l'opération	8
2.3.1	Accès et flux	8
2.3.2	Image du projet	9
2.3.3	Respect des exigences d'évolutivité et de flexibilité.....	10
2.3.4	Qualité de vie et conditions de travail	10
2.3.5	Objectifs Performanciels.....	10
2.3.6	Respect de l'économie globale du projet	11
3	LES BESOINS FONCTIONNELS.....	11
3.1	Les utilisateurs de l'IFPS	11
3.2	Les besoins en locaux et surfaces associées	12
3.2.1	Le schéma fonctionnel	12
3.2.2	Description des locaux.....	12
3.2.3	Tableau des surfaces utiles	17
4	ORGANISATION PROJETEE	19
5	EXIGENCES OPERATIONNELLES.....	20
5.1	Enveloppe prévisionnelle des travaux	20
5.2	Calendrier de l'opération	20

1 CONTEXTE GENERAL ET OBJET DE L'OPERATION

1.1 Présentation de l'opération

L'opération consiste en la rénovation et l'extension de l'IFPS (Institut de Formation des Professionnels de Santé) situé au sein du Centre Hospitalier Robert Bisson à Lisieux.

L'IFPS forme de futurs infirmiers (IFSI) par un enseignement sur trois ans L1, L2 et L3, ainsi qu'une formation d'aides-soignants (IFAS). L'institut propose également de la formation continue pour adulte.

L'Institut est agréé par la région pour accueillir un quota d'apprenants pour chaque formation. Il accueille aujourd'hui environ 280 apprenants. Les quotas répondent à un besoin d'attractivité des métiers du soin en lien avec la carte sanitaire des besoins en santé du territoire. L'établissement prévoit d'augmenter son capacitaire à 300 apprenants, effectif qui prend en compte l'évolutivité de l'établissement et le développement de la formation continue.

De plus, l'IFPS connaît actuellement des difficultés avec un manque de salles d'enseignement, aujourd'hui compensé par des bâtiments modulaires à côté du bâtiment principal. Certains cours se déroulent même en dehors du site du CH de Lisieux à cause de cette insuffisance d'espace.

Pour cela, l'objectif de la présente opération est de restructurer l'IFPS et l'étendre sur le site, afin de proposer un nombre de salles qui correspond aux besoins de l'établissement.

Les objectifs opérationnels sont nombreux :

- Améliorer la qualité de vie et l'inter-professionnalisation en formation des étudiants/stagiaires et des personnels en proposant
 - o Des espaces d'apprentissage modernes, équipés et bien dimensionnés
 - o La modernisation du centre de documentation et des ressources, en y intégrant des activités de partage d'expérience et d'interprofessionnalité et de convivialité.
 - o La création d'espaces de vie étudiante et de convivialité participant au rayonnement de l'établissement
 - o Un regroupement des locaux des équipes administratives et pédagogiques permettant de gagner en efficience de gestion des ressources, logistique (matériel, salles ...)
- Développer un centre de ressources documentaires autour des éco-soins, en prolongeant les actions déjà engagées par l'établissement (formation continue, pratiques professionnelles) et en les structurant dans le nouveau projet à travers une base de données dédiée et des dispositifs de mise en pratique.
- Intégrer la digitalisation dans les réflexions des usages, activités et organisations pédagogiques (nouvelles façons d'apprendre, classe inversée, hybridation des unités d'enseignement, le recours à la simulation numérique et interprofessionnelle, éco-soins, télé-soins...) et managériales des équipes intégrant les évolutions numériques (alternance télétravail et présentiel).
- Concevoir des espaces modulables (reconfigurer des lieux en fonction des besoins, d'où matériel adapté nécessaire) et dynamiques pour s'adapter aux modes d'apprentissage des usagers en formation.
- Ouvrir le centre de formation sur la ville : partager des espaces avec le public, les représentants d'usagers, des patients experts, des associations : favoriser la rencontre et les enseignements y compris dans la formation initiale.

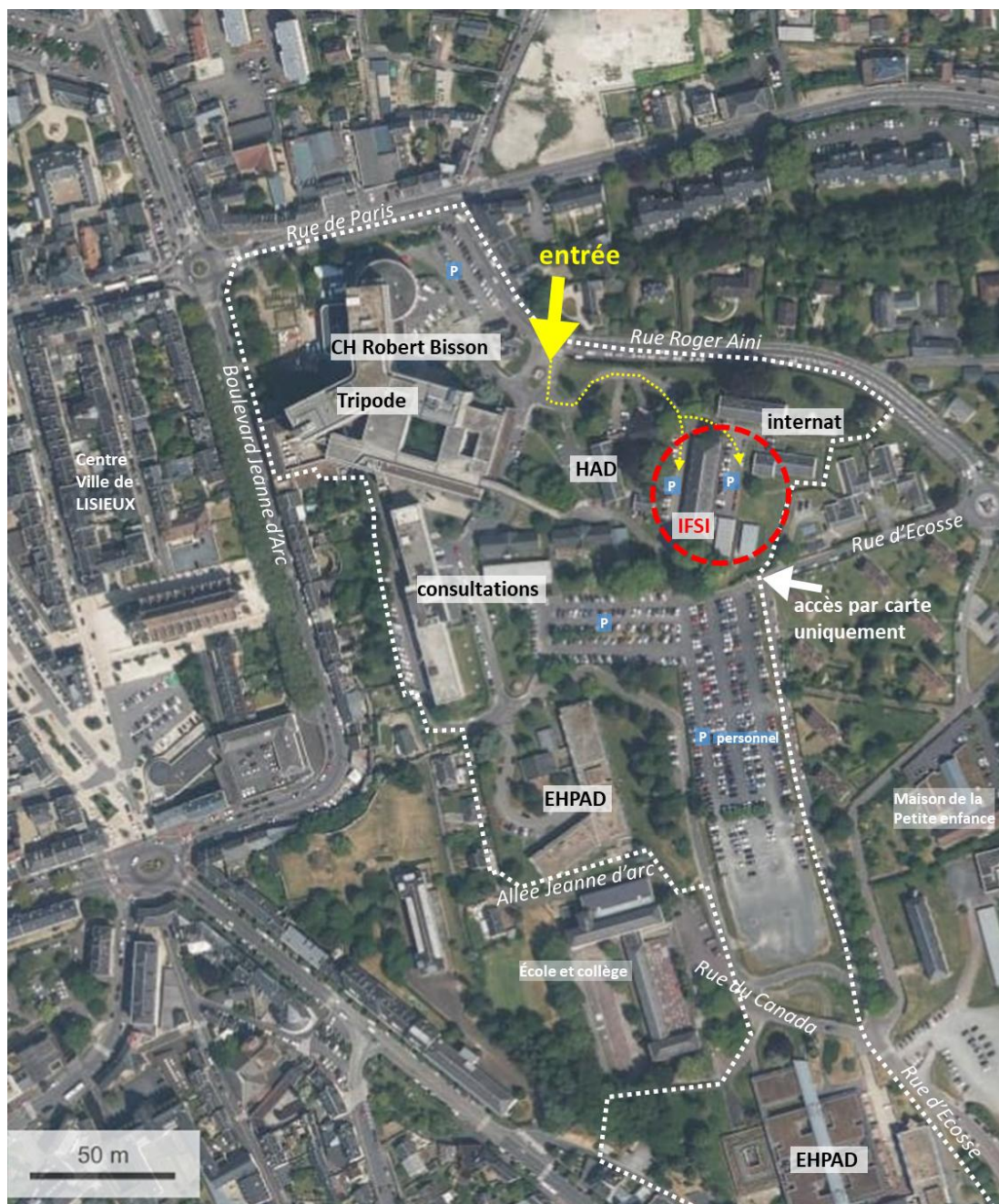
La réalisation de l'opération doit permettre une organisation pédagogique des cursus plus sereine par une dotation en salles de formation en adéquation avec les besoins, ainsi que des organisations et modalités pédagogiques (digitalisation / numérique, présentiel / distanciel) adaptées aux besoins des apprenants et professionnels.

1.2 Présentation du site d'implantation

1.2.1 Localisation

L'IFPS est situé à l'est du Centre Hospitalier Robert Bisson à 500 mètres du centre-ville de Lisieux. L'établissement est accessible depuis l'entrée principale de l'hôpital, rue Roger Aini, et bénéficie de deux parkings situés de part et d'autre du bâtiment principal.

Un deuxième accès depuis la rue d'Ecosse est réservé au personnel et se trouve au sud-est du bâtiment de l'IFPS. Cet accès dessert un parking réservé au personnel, qui sera bientôt équipé d'ombrières photovoltaïques, contribuant ainsi à l'optimisation énergétique du site.



1.2.2 Site du projet



L'IFPS se compose d'un bâtiment principal à deux niveaux (R+1), complété par deux bâtiments modulaires annexes abritant des salles d'enseignements en état très vétuste. Ces annexes sont accessibles depuis le bâtiment principal par des escaliers.

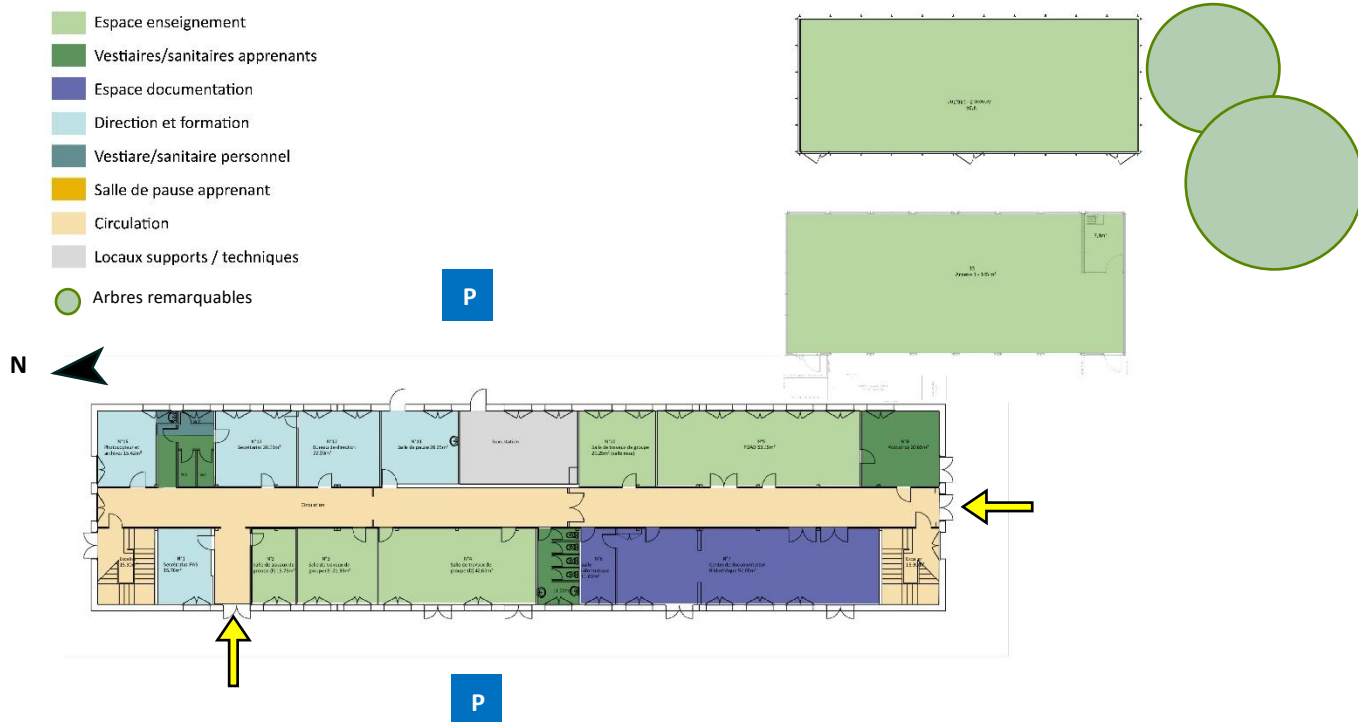
L'entrée principale de l'IFPS est située côté est du bâtiment, depuis le parking.

Situation réglementaire :

Le site est soumis à un PLU et est situé en zone UA (zone urbaine). L'analyse réglementaire confirme la faisabilité du projet, sans éléments susceptibles de contraindre de manière significative sa réalisation.

Le site se situe dans les périmètres de protection de dix monuments historiques inscrits et classés. Le projet sera **soumis à l'avis des ABF**.

1.2.3 Organisation actuelle



Plan du RDC

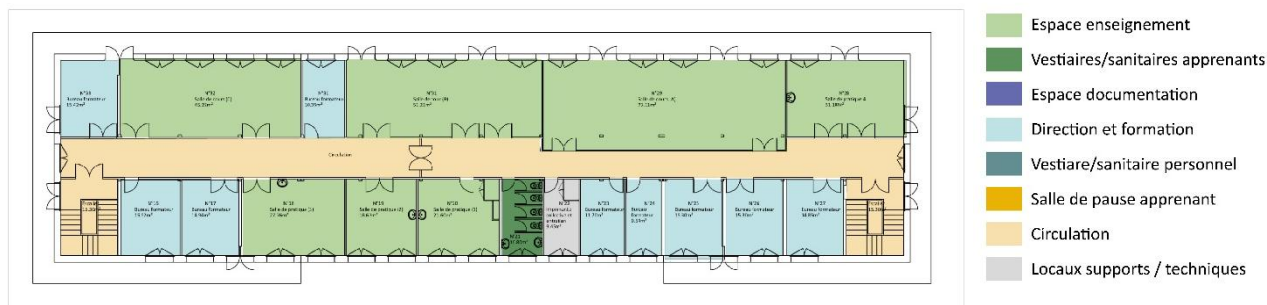
Le bâtiment principal est structuré autour d'un couloir central qui dessert deux escaliers situés à chacune de ses extrémités. L'organisation des différents pôles de formation y est relativement dispersée sur les deux niveaux.

L'entrée principale, située au rez-de-chaussée, permet l'accès direct aux bureaux de la direction, à plusieurs salles de travail collaboratif, ainsi qu'au centre de documentation et d'information (CDI).

En raison d'une capacité insuffisante du bâtiment principal, deux unités modulaires ont été installées à proximité, afin d'augmenter l'offre de salles d'enseignement.

Le premier étage comprend trois salles de cours, quatre salles de travaux pratiques de petite capacité, ainsi que les bureaux des formateurs.

Plan R+1



Les **surfaces existantes** sont réparties selon le tableau suivant :

Type de locaux	SDO existant	Observations
POLE ACCUEIL	245 m²	
Entrée et circulation	245	
POLE DOCUMENTATION	75 m²	
CDI	75	dont salle informatique
POLE ENSEIGNEMENT	764 m²	
Salles banalisées CM et TD	654	dont 2 salles totalisant 298 m ² en modulaire
Salles spécifiques	68	
Locaux apprenants	42	
POLE DIRECTION ET FORMATIONS	221 m²	
Direction générale	58	
Bureaux formateurs	123	
Locaux du personnel	20	
Convivialité du personnels	20	
POLE LOGISTIQUE	40 m²	
Locaux support et locaux techniques	40	
TOTAL surfaces existantes	1345 m²	

2 LES ENJEUX ET CHOIX FONDAMENTAUX DU PROJET

2.1 Les enjeux fonctionnels

Les locaux et installations à disposition de l'IFPS s'avèrent aujourd'hui insuffisants et inadaptés.

Pour assurer ses missions de formation dans les meilleures conditions, l'IFPS doit répondre à une double évolution, celle des effectifs et celle des pédagogies.

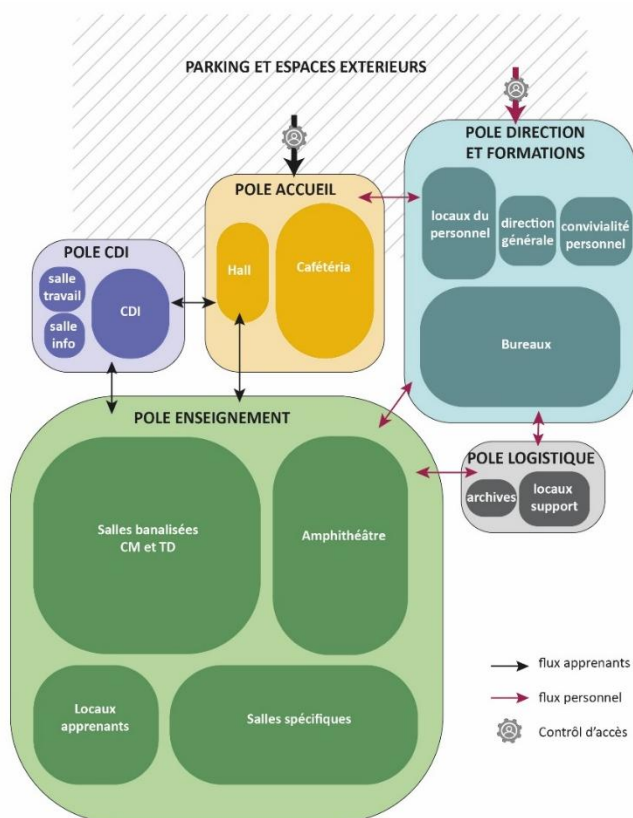
L'opération doit permettre à l'IFPS de disposer :

- D'espaces pédagogiques et d'apprentissage permettant le téléenseignement, la retransmission vidéo et l'enseignement interactif.
- De lieux d'enseignements de grande capacité permettant l'accueil de promotions complètes.
- De salles de cours et de travail permettant aux élèves de suivre des formations dans des groupes de moindre taille (groupes de travaux dirigés).
- De la capacité à organiser les sessions d'examen avec des conditions de concentration et de surveillance adéquates.
- D'espaces de simulation permettant des mises en situation variées confrontant les élèves à des contextes de travail et d'intervention proches de la réalité.
- D'un lieu de documentation adapté, bien équipé en matériel multimédia et permettant le travail individuel et en groupe, servant également d'un lieu innovant de partage d'expérience.
- De lieux de vie, de convivialité et de repos permettant aux apprenants des rencontres et des échanges, au-delà des espaces et des temps d'enseignement à proprement parler.
- D'espaces de travail adaptés pour les équipes administratives et pédagogiques.
- D'un hall d'accueil ouvert sur l'extérieur permettant l'accueil d'évènements types cérémonies, expositions, portes ouvertes... même en dehors des heures d'ouverture de l'IFPS.

Les différents pôles s'organisent selon le schéma suivant :

Les différents accès depuis le parking sont contrôlés. Le pôle directions est accessible directement depuis le parking par le personnel.

Les arbres existant sur le site sont à conserver.



2.2 Les enjeux spacieux

L'opération envisagée permettra au centre de formation de répondre à l'ensemble de ses besoins. Ainsi, l'organisation spatiale retenue s'articule autour d'impératifs :

- Une entrée identifiée pour l'IFPS.
- Une implantation de l'IFPS sur l'ensemble des niveaux de l'existant + extension nécessaire sur une partie du terrain tel qu'identifié dans le périmètre d'intervention chapitre 1.2.2.
- Un accès depuis le Centre Hospitalier et un accès depuis le parking sud avec des cheminements piétons identifiés.

2.3 Les exigences de l'opération

2.3.1 Accès et flux

ACCES ET STATIONNEMENTS SUR LE SITE

- Les accès véhicules depuis le Centre Hospitalier desservant les deux zones de stationnements sont à conserver.
- Les places de stationnements à aménager sur la parcelle sont à minima :
 - o 20 places à l'ouest du bâtiment pour le personnel avec 1 place PMR
 - o 2 des places disposeront d'une borne de recharge pour véhicules électrique
 - o Un abri 2 roue pour 15 places
 - o 20 places de stationnement à conserver pour les bâtiment voisin côté est
- Un accès et des cheminements pour les piétons desserviront les entrées du bâtiment côté du CH et côté parking sud.

ACCES AU BATIMENT

- Pour le campus, le point d'entrée pour les apprenants sera au sud du site côté parking, séparé de l'entrée réservée au personnel côté est. L'entrée doit permettre une circulation aisée et lisible vers les différents pôles d'activité du centre de formation.
- L'ensemble des accès aux bâtiments seront sécurisés.

LIAISONS INTERNES

Le concepteur veillera à assurer une forte lisibilité des accès et des parcours vers les différents pôles d'activité et les circulations verticales.

L'attention des concepteurs est attirée sur l'exigence de permettre une séparation aisée des entités propres au centre de formation (fonctionnant durant les horaires habituels) de celles pouvant fonctionner en dehors des horaires de fonctionnement de l'établissement.

Le projet envisagé devra proposer une cohérence architecturale entre le bâtiment existant et l'extension proposée.

ORGANISATION GENERALE :

Le projet devra être au plus près des principes d'organisation générale explicités dans le présent programme.

LOCAUX ACCESSIBLES EN AUTONOMIE :

Certains locaux du campus devront être accessibles en dehors des heures d'ouverture de l'établissement, il s'agit :

- Du hall
- Des espaces convivialité des étudiants (cafétéria + détente)
- Des vestiaires étudiants
- Plus ponctuellement de l'amphithéâtre pour l'organisation de conférences

Il est rappelé que l'accès des pompiers se fait actuellement par le parking, au sud-ouest du bâtiment.

2.3.2 Image du projet

La réflexion du concepteur doit apporter des réponses aux attentes suivantes :

- Les objets architecturaux doivent être parfaitement intégrés au site, d'une fonctionnalité rigoureuse ;
- Mise en valeur des espaces intérieurs animés. Le travail des volumes induit les fonctionnalités, les rend facilement perceptibles et accessibles. Le choix des matériaux, les couleurs et la lumière naturelle (à maîtriser toutefois pour éviter les éblouissements et les surchauffes) participent également de façon importante à la qualité du projet ;
- Maîtrise de la lumière du jour et des éléments extérieurs afin d'assurer le confort et le bien-être des occupants
- Ces images combinées doivent conduire à une reconnaissance du lieu, favorisant son appropriation par les utilisateurs ;
- Les constructions devront s'intégrer harmonieusement avec les bâtiments existants, tant en termes de volumétrie que d'aspect extérieur ;
- Les locaux sont prolongés sur des espaces extérieurs travaillés et intégrés au coût d'opération ;
- L'entrée à réaliser doit être facilement identifiable.

2.3.3 Respect des exigences d'évolutivité et de flexibilité

Le futur bâtiment devra respecter une double exigence d'évolutivité interne de ses installations pour permettre d'accompagner l'évolution ultérieure de ses activités avec :

- Une composition des locaux permettant l'évolution dans le temps des fonctions accueillies y compris la possibilité de réaménagements internes, de modifications de cloisonnement ou de changement d'affectation des espaces ;
- La capacité à accueillir des modifications, transformations, ajouts ou suppressions d'installations techniques, d'ouvrages ou d'équipements, sans remise en cause structurelle de l'organisation générale du bâtiment.

En complément de cette exigence d'évolutivité, une attention particulière sera portée à la **flexibilité des espaces pédagogiques**, notamment :

- La présence de salles modulables par cloisonnement mobile adapté
- L'agencement intérieur pensé pour une polyvalence d'usage, facilitant les différents modes pédagogiques (cours magistral, travail de groupe, simulation, ateliers, etc.),
- Les dispositions architecturales devront anticiper les usages d'un mobilier flexible et agile, permettant une reconfiguration rapide des espaces selon les besoins pédagogiques, et faciliter leur mise en œuvre.

Cette approche combinée vise à garantir une adaptation optimale aux évolutions des pratiques de formation, des effectifs étudiants et des méthodes pédagogiques.

2.3.4 Qualité de vie et conditions de travail

Des principes forts doivent être mis en œuvre pour le respect de la qualité de vie au travail et des conditions de travail. A titre d'exemples :

- Sauf indication contraire, la lumière naturelle est nécessaire dans les espaces de travail d'occupation permanente, la lumière indirecte ne pouvant être admise que dans les locaux où l'activité est intermittente ;
- Par ailleurs, l'ergonomie des lieux doit porter notamment sur :
 - La lumière naturelle et artificielle, les distances des circulations internes aux activités et les distances des circulations des activités aux noyaux de circulations ;
 - Une géométrie simple des espaces ;
 - La facilité d'entretien ;
 - La conception fonctionnelle des espaces de travail ;
 - La surveillance des zones critiques et des accès.

2.3.5 Objectifs Performanciels

Dans une volonté affirmée d'inscrire le projet dans une démarche de développement durable et de transition écologique, la Maîtrise d'Ouvrage souhaite viser une certification HQE (Haute Qualité Environnementale). Cette exigence traduit une ambition forte en matière de performance énergétique, de confort des usagers, de gestion responsable des ressources, et d'intégration harmonieuse dans l'environnement local. Elle devra être prise en compte dès les phases de conception et suivie tout au long de la réalisation du projet, en cohérence avec les objectifs de qualité globale détaillés dans le Tome 2 du PTD.

Il est attendu que les matériaux mis en œuvre, notamment ceux de finition, soient pérennes, d'un entretien aisé et peu onéreux.

Il sera vérifié tout au long des études et du chantier

- Que les installations techniques sont toujours parfaitement accessibles pour un entretien aisé, y compris lors de changement d'équipements ;
- Que le bâtiment et ses installations techniques sont évolutifs à un coût raisonnable ;

Il sera veillé au strict respect, et à minima, de la nouvelle réglementation RE2020.

2.3.6 Respect de l'économie globale du projet

Le parti architectural, le respect des surfaces, les solutions constructives et les prestations environnementales et techniques doivent contribuer au respect de l'enveloppe fixée par le maître d'ouvrage et qui ne pourra, en aucun cas, être dépassée.

Rappelons que l'enveloppe fixée comprend, les coûts de construction du bâtiment ainsi que tous les locaux et installations techniques nécessaires au fonctionnement de l'opération dans le respect des exigences des normes et réglementations en vigueur et des exigences du programme :

- Les coûts d'adaptation au site et de modification et adaptation des infrastructures et réseaux techniques principaux, ainsi que la création de réseaux lorsque ceux-ci sont inexistantes ;
- Les places de stationnement incluses dans le projet identifiées dans le présent PTD au titre des aménagements extérieurs ;
- L'ensemble des mesures et installations transitoires nécessaires à assurer la sécurité et la protection en phase chantier ;
- L'ensemble des équipements dits « immobiliers » identifiés dans les fiches techniques « locaux » ;
- Les aménagements extérieurs et la remise en état du site en fin de chantier.

3 LES BESOINS FONCTIONNELS

3.1 Les utilisateurs de l'IFPS

Dans son modèle projeté, le centre de formation dispensera à la fois :

- Des formations permettant d'accéder aux diplômes d'état d'infirmiers et d'aides-soignants en formations initiales fondées sur le principe de l'alternance avec périodes de présence à l'institut et périodes de stages ;
- Des formations continues en relation directe avec les différents acteurs du tissu hospitalier régional, avec 12 apprenants actuellement.

Le nombre de stagiaires est assez variable. Les stages sont dispensés dans les mêmes périodes que les formations initiales.

L'actuel IFPS totalise environ 273 apprenants avec :

- 80 apprenants en L1
- 74 apprenants en L2
- 60 étudiants en L3
- 66 étudiants en IFAS sur une année d'enseignement.

L'évolution prévue est incluse les étudiants en formation continue et ramène les effectifs projetés à 300 apprenants.

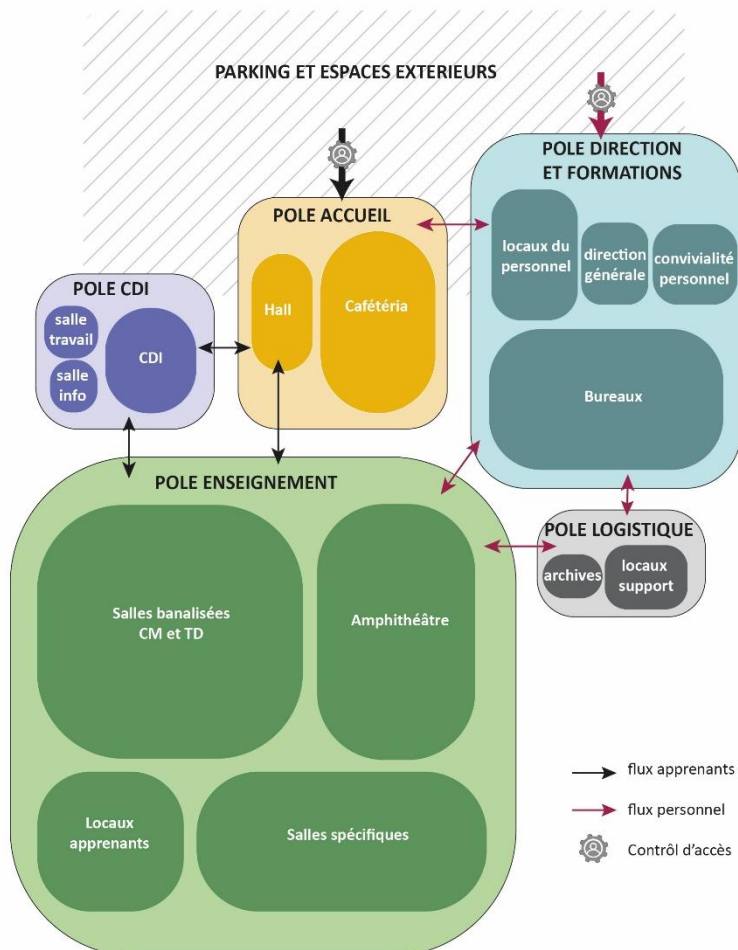
Les besoins en locaux tertiaires ont été calibrés en fonction de la répartition du personnel suivante :

- 1 directrice (bureau localisé en dehors de l'institut)
- 1 adjoint de direction
- 3 postes de secrétariat
- 12 postes pour les formateurs IFSI
- 3 postes pour les formateurs IFAS
- 1 poste de coordinatrice de stage
- 1 documentaliste, poste au CDI
- 2 agents d'entretien

3.2 Les besoins en locaux et surfaces associées

3.2.1 Le schéma fonctionnel

Les différents pôles s'organisent selon le schéma suivant :



Les différents accès depuis le parking sont contrôlés. Les locaux support extérieurs (local vélo et local déchets) sont accessibles par badge.

Le pôle direction est accessible directement depuis le parking par le personnel. Les arbres existant dans le site sont conservés.

3.2.2 Description des locaux

Le centre de formation est structuré en 5 pôles :

1. Le pôle accueil avec le hall, la cafétéria ...
2. Le pôle enseignement : espaces pédagogiques, d'apprentissage, de simulation et locaux des apprenants
3. Le pôle direction et formations : espaces des équipes administratives et pédagogiques
4. Le pôle CDI
5. Le pôle logistique

La conception des espaces de l'établissement devra être pensée dans une parfaite ergonomie. Les espaces seront aménagés dans les objectifs recherchés de qualité de vie au travail et d'évolutivité.

LE PÔLE ACCUEIL

Il sera constitué pour l'essentiel :

- Du hall principal, d'un guichet d'accueil avec banque. La banque d'accueil disposera d'un poste de travail.

Le hall devra constituer un lieu de repérage spatial et fonctionnel pour les utilisateurs et usagers. En outre, il permettra l'accueil de cérémonies, expositions et autres événements.

Des alcôves avec postes de travail nomades, mange-debout, informations dynamiques (écrans), panneaux d'affichage, ou autres aménagements seront proposés pour la convivialité du lieu recherché.

Son accès se fera via un sas thermique, il sera contrôlé et disposera de la vidéosurveillance. Il pourra être ouvert en dehors des heures habituelles du campus. Une badgeuse interne sera prévue pour le personnel ainsi que pour les étudiants.

Une zone d'affichage devra être prévue à l'extérieur (affichage résultats d'examens).

Un parvis équipé d'un préau permettra l'accès au hall d'entrée.

Un espace fumeurs abrité devra être prévu. Il ne devra pas être situé devant l'entrée principale.

- D'une cafétéria qui disposera d'une zone intégrant des équipements tels que réfrigérateurs, micro-ondes, distributeurs snacking, boissons fraîches et boissons chaudes,
Des informations dynamiques (écrans) seront également possibles. Cet espace sera en lien direct avec le hall et avec un espace extérieur aménagé.
- D'un espace détente étudiant aménagé en fauteuil individuels et un espace active intégrant tapis, babyfoot etc.

LE PÔLE DOCUMENTATION :

Le centre de documentation sera facilement accessible depuis les zones d'enseignement. Il comprendra un centre de documentation et d'information (CDI), une salle de travail et une salle informatique.

Le CDI sera équipé de rayonnages, tables et chaises et permettra d'organiser des zones de travail. Il sera également équipé d'une borne de réservation.

L'espace de documentation et de consultation sera complété par :

- Un espace bureau pour le documentaliste qui seront ouverts sur l'espace de consultation et permettront le dépôt et le prêt des ouvrages, il disposera d'un poste de travail.
- 1 salles de travail en petit groupe de 5 à 6 personnes
- 1 salle informatique équipé de postes de travail nomades pour 10 personnes
- 1 espace reprographie réservé aux apprenants avec copieur / scanner, plan de travail et étagères
- Un coin « café débat » conçu comme un espace accueillant et culturel, propice échanges informels entre étudiants et formateurs, mais également entre professionnels de santé, dans une dynamique de partage d'expériences et de savoirs

Dans le cadre du développement des pratiques d'éco-soins au sein de l'établissement, le CDI intégrera un fonds documentaire spécialisé sur cette thématique, en lien avec les enseignements, les projets de recherche et les initiatives de terrain. Cet espace dédié favorisera la consultation de ressources ciblées (ouvrages, publications, bases numériques) et pourra accueillir des temps d'échange, d'animation ou de valorisation des productions réalisées autour des éco-soins.

Le CDI sera équipé de portiques antivols.

LE PÔLE ENSEIGNEMENT

Les salles banalisées

Les espaces pédagogiques et d'apprentissage seront constitués :

- Un amphithéâtre d'une capacité de 100 places assises.
- Quatre salles de cours modulaires de 40 places, réparties en deux ensembles de deux salles attenantes. Chaque binôme sera séparé par une cloison amovible, permettant une modularité en deux salles de 40 places ou une salle unique de 80 places.
- Quatre salles de travaux dirigés (TD) de 30 places, chacune équipée de deux armoires de rangement (120 cm de large chacune) et d'un point d'eau, en prévision des exercices de simulation NRBC (risques Nucléaires, Radiologiques, Biologiques et Chimiques).

La gestion des salles sera optimisée grâce à la digitalisation des réservations et l'installation de tablettes à l'entrée.

Seules les caractéristiques fonctionnelles communes sont détaillées ci-dessous. Les spécifications techniques et les équipements propres à chaque espace sont décrits dans les fiches techniques du Tome 3 du PTD.

Détail des salles pédagogiques modulaires (40/80 places)

Les quatre salles de 40 places seront équipées pour l'enseignement interactif (affichage numérique, outils collaboratifs, connectivité adaptée).

Chaque paire de salles sera réunie par une cloison amovible adaptée assurant une grande flexibilité d'usage :

- Configuration en deux salles de 40 places, ou
- Fusion en une grande salle de 80 places.

Le mobilier sera **modulable et agile**, permettant des aménagements variés selon les besoins pédagogiques : cours magistraux, travaux en sous-groupes, ateliers pratiques, etc.

Salles de travaux dirigés (30 places)

Les quatre salles de TD seront équipées de mobilier classique, adapté à un usage pédagogique standard.

Chacune disposera :

- De deux armoires de rangement de 120 cm de large,
- D'un point d'eau, intégré en prévision d'exercices de simulation NRBC.

Les salles spécifiques

Salle de simulation

Ces salles permettront des mises en situation variées des étudiants. Une retransmission vidéo vers 2 salles de débriefing permettra à une dizaine d'étudiants (par salle) de suivre les actes en direct.

Le laboratoire de simulation sera organisé autour de deux types de simulation :

- Salles de simulation :
 - 2 salles de simulations adaptées aux personnes à mobilité réduite permettant de réaliser plusieurs configurations pour simuler des situations différentes et recréer les environnements hospitaliers :
 - de chambres de patients (2 lits patients, la simulation des prises fluides oxygène, vide et air médical, une zone sanitaire avec WC, lavabo et douche factice (douche sans arrivée d'eau))
 - de 3 box d'urgences

Des caméras dans toutes les pièces de simulation (y compris zone sanitaire) avec reports dans les salles d'observation permettront au formateur de suivre la simulation, voire d'intervenir à distance. Le report des caméras se fera également dans les salles de débriefing.

- 1 espace régie central (salle d'observation) à localiser entre les deux salles de simulation qui permettra au formateur de diriger l'exercice. Elle sera directement accessible depuis les salles de simulation et disposera de vitre sans tain et du report des caméras des salles de simulation.
 - 1 espace de stockage du matériel de simulation
- 2 salles de débriefing de 10 personnes pour permettre le retour d'expérience et la retransmission vidéo des simulations réalisées dans les salles de simulation.
Ces retransmissions pourront être également diffusées dans les salles de cours, afin de favoriser des mises en situation partagées entre différentes promotions.
Les salles de débrief seront positionnées à proximité des salles de simulation tout en étant suffisamment isolées ou éloignées pour garantir que les étudiants ne puissent pas entendre les scénarios en cours.

Salles de TP :

Les espaces dédiés aux travaux pratiques seront conçus pour simuler des environnements professionnels variés, afin de favoriser l'acquisition de gestes techniques en conditions réalistes.

- Une salle pédagogique immersive reproduisant un environnement de type logement ou EHPAD, permettant la mise en situation dans le cadre de la prise en charge à domicile ou en établissement médico-social. Cette salle intégrera du mobilier et des équipements domestiques pour simuler un environnement de vie réel.
- Un espace pédagogique hospitalier reconstituant un service d'hospitalisation classique. Cet espace non compartimenté physiquement sera organisé en plusieurs zones d'apprentissage, aménagées et différenciées par l'équipe pédagogique, comprenant :
 - Une zone de chambre de patient avec lit médicalisé,
 - Une zone simulant un poste de soins,
 - Une zone dédiée au retour chariot / décontamination,
 - Une zone « utilités sales » pour la gestion simulée des déchets.

Ces zones seront équipées de manière à permettre une reconstitution réaliste des circuits de soins, avec cloisonnement structurel partiel, afin de favoriser la flexibilité pédagogique et l'adaptabilité des scénarios.

- **Un espace de stockage du matériel pédagogique**, destiné au rangement du matériel de simulation, et des équipements techniques utilisés pour les TP.

Les locaux apprenants

- Un Bureau Des Etudiants (BDE) avec 1 poste de travail et un espace réunions pour 3 ou 4 personnes
- 1 espace de stockage des tenues pour 500 tenues avec distributeur à vêtements (DAV)
- Vestiaires mixtes avec un espace de casier pour les étudiants (300 casiers), 2 cabines de déshabillage et 1 équipement complet accessible aux PMR.

Les casiers étudiants sont prévus pour le rangement des petits effets personnels sur 10 hauteurs. La dimension unitaire d'un casier est de 12 cm x 13 cm x 20 cm.

- Des sanitaires étudiants : 3 blocs sanitaires sont à répartir, chacun comprenant 3 sanitaires dont 1 sanitaire PMR et 1 espace 2 lavabos en sas.

En outre, les vestiaires de change des étudiants seront situés en proximité des salles de simulation pour le changement de tenue avant entrée en salles de simulation.

LE POLE DIRECTION ET FORMATIONS

Le secteur tertiaire devra rester accessible aux apprenants mais l'ensemble doit être en retrait des circulations principales.

Direction générale :

- 1 bureau pour la Direction adjointe avec 1 poste de travail et un espace réunions pour 3 ou 4 personnes
- 2 bureaux secrétariat administrative séparé avec 3 postes de travail en total

Bureaux enseignement :

Le campus a choisi une organisation des postes de formateurs en bureaux en majorité partagés, 2 à 3 postes de travail. Seront donc prévus 5 bureaux de 2 postes, 1 bureau de 3 postes et 2 bureaux de 1 poste de travail à disposition des formateurs, soit 1 formateur pour 20 étudiants.

Afin de permettre des échanges individualisés dans un cadre confidentiel, l'aménagement est complété par 2 bureaux d'entretien, chacun équipé d'un poste de travail.

Ces espaces fermés, bulles d'entretien, pourront être accessibles aux étudiants sur réservation, notamment pour des travaux de groupe en effectif réduit (2 à 3 personnes). Ils seront connectés au réseau et disposeront de prises pour deux postes de travail nomades.

Le secteur des formateurs s'organisera autour de :

- 5 bureaux de 2 postes et 2 bureaux d'un poste pour les formateurs IFSI
- 1 bureau formateurs IFAS avec 3 postes de travail
- 2 bulles d'entretien individuel et confidentiel accessibles aux étudiants sur réservation
- 1 local d'archivage avec un rayonnage pour les dossiers des apprenants

Locaux du personnel :

- 1 salle de réunion pour 15 personnes
- 1 espaces de reprographie avec copieur, rangement fournitures, plan de travail et étagères
- 4 sanitaires réservés au personnel à répartir dont 1 sanitaire PMR et 1 espace lavabo en sas
- 1 salle de repas pour 20 personnes équipée (plan de travail avec évier et égouttoir, placards hauts et bas, prises de courant, réfrigérateur table top, micro-ondes, cafetière, bouilloire, ...)
- 1 espace de détente du personnel avec fauteuils individuels et salon convivial ainsi qu'une fontaine à eau

Il sera préférable d'envisager un accès de service pour les personnels en lien direct avec le secteur tertiaire et distinct de l'entrée principale.

LE POLE LOGISTIQUE

Il s'agit des locaux de logistique et pour le mainteneur comprenant :

- Deux locaux de ménage de proximité sont à répartir. Ils intégreront chacun des prises de courant pour la recharge des matériels de bionettoyage, le stockage d'un chariot de ménage, 1 point d'eau et 1 poste de travail.
- Un local pour la gestion de linge sale
- Les locaux de logistique, techniques et pour le mainteneur développé dans le tome 2 du PTD.

Par ailleurs, une provision de 6% de locaux techniques est prévue pour le projet.

3.2.3 Tableau des surfaces utiles

Le bâtiment projeté totalise 1551 m² de surfaces utiles et **2104 m²** de surface dans œuvre.

Les locaux et **surfaces des besoins** sont réparties selon le tableau suivant :

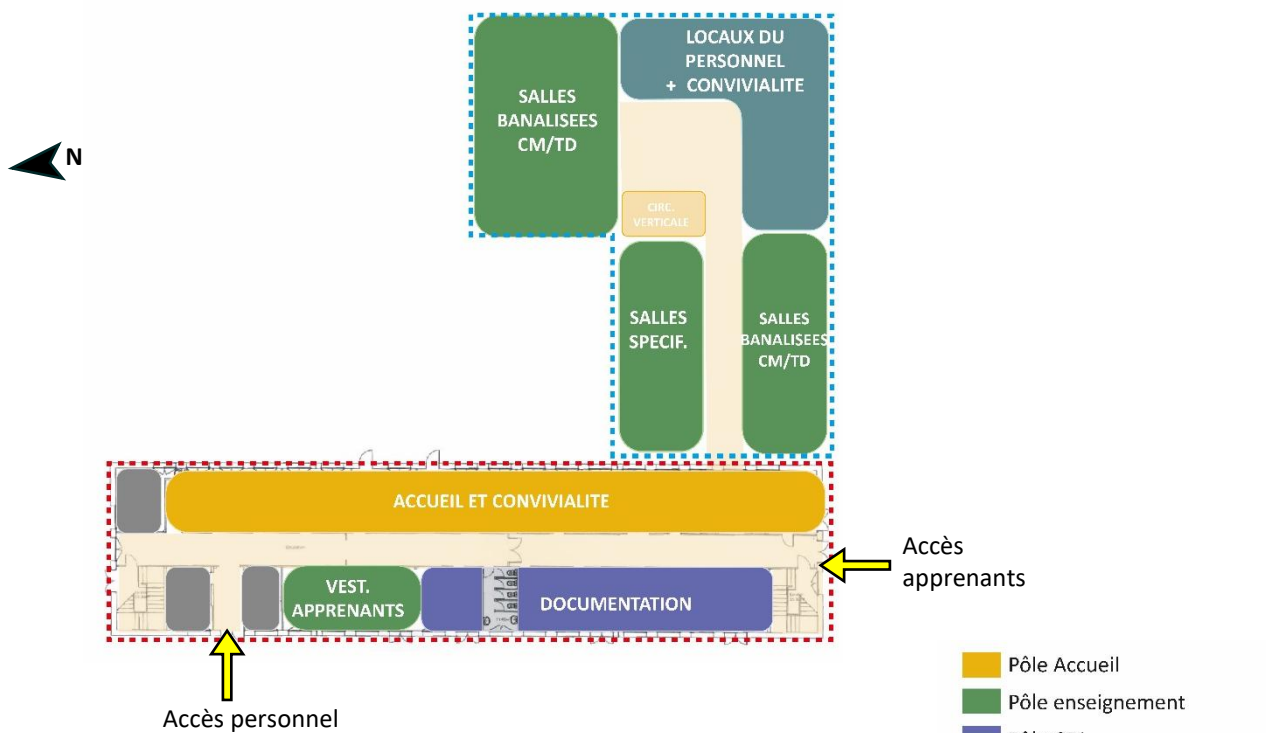
Réhabilitation / extension de l'IFPS Lisieux

Ref	Type de locaux	Nbre	SU	SU Totale	Observations
POLE ACCUEIL				150 m²	
Accueil des apprenants				50	
A01	Hall	1	50	50	mange debout, postes de travail nomades, informations dynmiques
Convivialité apprenants				100	
A02	Cafétéria	1	90	90	80 personnes
A03	Détente étudiant	1	10	10	
POLE DOCUMENTATION				100 m²	
Salle informatique				25	
B01	Salle informatique	1	20	20	10 personnes
B02	Stockage PC	1	5	5	
Salle de travail				15	
B03	Salle de travail des étudiants	1	15	15	
CDI + café débat				60	
B04	Centre de Documentation et d'Information	1	60	60	avec espace repro
	Centre de ressources	1	pm	pm	intégré au CDI
	Coin Café débat	1	pm	pm	intégré au CDI et visible depuis le hall
	Bureau documentaliste	1	pm	pm	1 poste intégré au CDI avec borne de reservation à proximité
POLE ENSEIGNEMENT				984 m²	
Salles banalisées CM et TD				690	
Amphithéâtre					
C01	Amphithéâtre 100 places	1	120	120	
C02	Régie	1	10	10	
Salles de classes					
C03	Salles de 40 places (CM)	4	80	320	toutes 2 salles accolées avec cloisons amovibles pour faire 1 salle de 80 places
	Salles de 80 places (CM)	2	pm	pm	
C04	Salles de 30 places (TD)	4	60	240	
Salles spécifiques				210	
Salles de simulation					
C05	Salle de simulation	2	30	60	avec caméra, plusieurs configurations : chambres patients, box urgences
C06	Régie	1	10	10	centralisée par rapport aux salles de simulation
C07	Salle de debriefing 10 places	2	20	40	
C08	Stockage matériel simulation	1	20	20	
Chambres pédagogique / TP					
C9	Salle de TP type locaux de vie/EHPAD	1	30	30	avec simulation de salle de bain et point d'eau
C10	Salle de TP intégrant :	1	30	30	point d'eau
	Poste de soins	1	pm	pm	
	Coin lit	1	pm	pm	
	Retour chariot de soins	1	pm	pm	
	Utilités sales	1	pm	pm	
C11	Stockage matériel TP	1	20	20	
Locaux apprenants				84	
C12	Local BDE	1	9	9	1 poste de travail
C13	Stockage des tenues	1	20	20	500 tenues avec DAV et espace pour gestion de la location des tenues
C14	Vestiaires mixte	1	25	25	avec cabines de change et casiers
C15	Sanitaires apprenants	10	3	30	à répartir dans l'établissement
POLE DIRECTION ET FORMATIONS				282 m²	
Direction générale				40	
D01	Direction	1	16	16	1 poste
D02	Secrétariat administrative	2	12	24	3 postes à répartir
Bureaux				145	
D03	Bureau formateur IFSI partagés	5	14	70	2 postes par bureau
D04	Bureau formateur IFSI individuels	2	9	18	
D05	Bureau formateur AS	1	18	18	3 postes
D06	Bureau coordinatrice de stage	1	12	12	1 poste
D07	Bulles d'entretiens	2	6	12	accessible aux étudiants sur réservation
D08	Archives des dossiers	1	15	15	
Locaux du personnel				57	
D08	Vestiaires personnel H/F	1	10	10	avec douche
D09	Reprographie	1	5	5	
D10	Salle de réunion	1	30	30	15 places
D11	Sanitaires personnel	4	3	12	à répartir
Convivialité du personnels				40	
D12	Salle de repas du personnel	1	30	30	
D13	Détente personnel	1	10	10	
POLE LOGISTIQUE				35 m²	
Locaux support				35	
E01	Réserve matériels	1	20	20	
E02	Local linge sale	1	5	5	
E03	Local ménage	2	5	10	
ESPACES EXTERIEURS					
	Abri déchets 4 bacs	1	15	15	commun avec Internat
	Stationnement	20 places			dont 2 avec bornes électriques, et maintenir les places à l'ouest du bâtiment
	Abri Vélo	1	15	15	avec caisson de recharge et station air
	Abri climatique		pm	pm	espace fumeur éloigné de l'entrée
	Espaces d'agréments		pm	pm	avec mobiliers type table de pique nique et éclairage extérieur
Total SU				1551 m²	
Total SDO pôles			coef. 1,22	1890,67 m²	
	locaux techniques		6% des SDO secteurs		113
	circulation générale		5% des SDO secteurs + LT		100
Total SDO				2104m²	

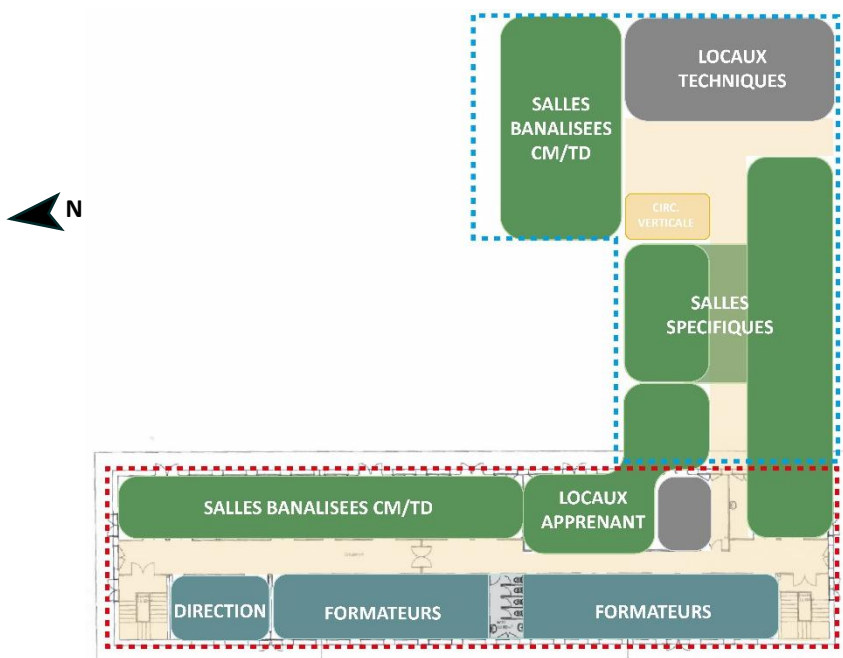
4 ORGANISATION PROJETEE

En lien avec la liste des locaux et le schéma organisationnel, l'organisation projetée par zone est présentée ci-dessous.

RDC



R+1



Cette organisation résulte d'une faisabilité mais ne préjuge pas de l'organisation finale qui sera à travailler avec les utilisateurs en phase de conception après signature du marché.

Elle intègre la suppression des modulaires (300 m²) et la construction d'une extension de 1059 m², ainsi que la restructuration de l'ensemble des locaux existants de 1045 m².

Durant les travaux, la MOA envisage de louer des locaux temporaires afin de permettre l'installation provisoire de l'IFPS et d'assurer la continuité de son activité. Le chantier ne fera donc l'objet d'aucun phasage particulier.

5 EXIGENCES OPERATIONNELLES

5.1 Enveloppe prévisionnelle des travaux

L'enveloppe prévisionnelle affectée à cette opération s'élève à **4,4M€ HT travaux**.

Cette enveloppe comprend :

- Les travaux de bâtiment (construction) tous corps d'état et tous les équipements immeubles nécessaires au bon fonctionnement de l'opération immobilière, compris toutes les sujétions résultant des observations du contrôleur technique et du coordonnateur SPS ;
- Les travaux d'adaptation au terrain, Voirie et Réseaux Divers, rétention des eaux pluviales, les accès, les aménagements des abords immédiats du bâtiment université (entrée principale, accessibilité), les raccordements nécessaires sur les réseaux et équipements techniques.
- Les aménagements d'espaces verts périphérique ;
- Le mobilier fixe à la charge du concepteur (placards, paillasses...).
- Le mobilier de l'amphithéâtre pour permettre l'incorporation de prises de courants.

Cette enveloppe ne comprend pas :

- Les fouilles archéologiques ;
- Les équipements actifs, informatiques, téléphoniques ;
- Les mobilier (chaises, tables, bureaux, armoires, lits, brancards, chariots, etc.) ;
- Les équipements particuliers liés à l'activité selon indications portées au PTD ;

5.2 Calendrier de l'opération

Sur la base d'une notification de la publication du marché de maîtrise d'œuvre en octobre 2025, le calendrier prévisionnel de l'opération prévoit :

Etudes de conception à partir de juin 2026 pour une durée de 9 mois.

Consultation des entreprises à partir d'avril 2027 pour une durée de 4 mois.

Négociations et contractualisation des marchés travaux en juillet 2027.

Démarrage de chantier en septembre 2027 pour une durée de 17 mois, y compris préparations et réceptions.

Réception en mars 2029.